

Les vieilles filles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 31

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rent, les paniers s'ouvrirent et de toutes parts on entendit les bouchons s'échapper bruyamment de leur étroit corset. Au bout de quelques minutes le pré fut parsemé de nappes blanches où s'étalèrent en abondance les poulets rôtis, les saucissons, les pâtés et les petits gâteaux qui furent attaqués avec le plus joyeux appétit, aiguisé par la course, le grand air et les parfums de juin. Tel groupe croyait posséder le meilleur vin, tel autre le saucisson le plus appétissant, tel autre encore la plus belle cuisse de poulet; et ces rivalités gastronomiques établissaient un échange réciproque et familier de morceaux friands, assaisonnés par le babil le plus varié, le plus gai, le plus entraînant qu'il soit possible d'imaginer.

Après le pique-nique, la danse.

Quoi de plus charmant que ce quadrille mettant en mouvement plus de cent cinquante danseurs et danseuses, et les déployant en chaîne dès le haut du pré jusqu'à la route, comme deux gracieuses guirlandes émaillées des couleurs de tant de toilettes diverses?

Ce bal simple et champêtre était délicieux; le pied du danseur rencontrait bien par ci par là quelques aspérités de terrain, mais quel charme n'éprouve-t-on pas à danser en plein air, sous un beau ciel de juin; — comme cela vaut mieux qu'un parquet ciré!

Quelques chansons dont le refrain se chantait en chœur, des discours de circonstance, alternèrent avec les danses jusqu'au moment où la lune nous salua de ses rayons. Des flammes de Bengale annonçant la fin de cette jolie fête rougirent le feuillage et éclairèrent des visages souriants et témoignant tous de la satisfaction générale.

Le président de la Société, dont celle-ci a pu apprécier le zèle et le dévouement, nous invita à rentrer en ville après nous avoir proposé une nouvelle fête pour le mois de septembre. Il reçut pour réponse des remerciements unanimes.

L. M.

Bulletin scientifique.

Une question qui n'est pas de nature à troubler la paix du monde, mais qui a eu plusieurs fois le privilège de semer la discorde dans le camp des savants, est celle qui concerne l'accélération du mouvement de la lune. En 1860, entre autres, MM. Le Verrier et Delaunay en arrivèrent à se dire quelques sottises en pleine Académie des sciences de Paris, parce que la lune décrit, en un siècle, douze secondes d'arc de plus que celui attribué par la théorie fondée sur l'immortelle découverte de Newton, la gravitation universelle. Bien des suppositions ont été émises pour expliquer cette anomalie, qui, remarquons-le bien, n'est pas aussi importante qu'elle en a l'air; il s'agit d'une rapidité un peu plus grande dans le mouvement de la lune que celle qui est indiquée par le calcul et qui ferait faire à notre satellite un tour de plus autour de la terre en 108,000 siècles. M. Delaunay a ramené récemment la question devant l'Académie des sciences et a cherché à expliquer une partie au moins de l'accélération observée par le mouvement des eaux de la mer; la marée, qui est produite, comme on le sait, par les attractions combinées qu'exercent sur les eaux le soleil et la lune, viendrait, en se heurtant contre les continents, ralentir en une faible mesure le mouvement de rotation de la terre et augmenterait par suite la durée du jour, de l'année et du siècle. La lune aurait ainsi le temps de parcourir un chemin plus long que celui que nous lui attribuons pendant cette période, et c'est cela qui nous donnerait l'apparence d'un mouvement plus rapide.

A la dernière séance annuelle de la Société vaudoise des sciences

naturelles, M. Ch. Dufour, de Morges, a avancé une autre explication, qu'il a communiquée aussi à l'Académie des sciences. On sait que chaque nuit le ciel est sillonné par un nombre plus ou moins grand d'étoiles filantes; ces météores, qui sont quelquefois suivis de la chute d'une ou de plusieurs pierres, proviennent de nombreux amas de matières qui voyagent dans les espaces célestes et qui s'enflamment au contact de notre atmosphère; le plus souvent la combustion est presque complète et l'aérolithe se transforme entièrement en gaz ou se dissémine en poussière fine à la surface de la terre; d'autres fois, une masse solide plus ou moins grande parvient jusqu'à la terre et devient un de ces nombreux échantillons de *pierres tombées du ciel*. Toujours, l'absorption par la terre de ces fragments de matière a pour effet d'augmenter la masse de la terre, d'augmenter par conséquent l'attraction qu'elle exerce sur la lune, et, par suite, d'accélérer le mouvement de cette dernière. Il semble impossible, à première vue, qu'il y ait là une cause suffisamment efficace pour produire un pareil effet; mais que l'on réfléchisse, d'une part, à la petitesse de l'accélération qu'il s'agit d'expliquer, et que l'on remarque, d'un autre côté, que le nombre des étoiles filantes et des aérolithes est beaucoup plus grand qu'on ne le croit communément, et l'on verra que l'opinion émise par M. Dufour est parfaitement soutenable. M. W. de Fonvielle, dans le journal *Le Cosmos* (livraison du 26 avril 1866), s'efforce de démontrer qu'il n'y a rien d'exagéré à admettre, comme le supposent les calculs de M. Ch. Dufour, que la terre se recouvre annuellement d'une couche de poussières célestes ayant une épaisseur moyenne de un cinquième de millimètre. Il suffirait que ces poussières, précipitées à la surface du sol par les eaux pluviales, représentassent 1/5000 du poids de l'eau, dose si faible que les analyses chimiques auraient de la peine à la mettre en évidence. Or, les calculs d'un astronome américain, M. Neuton, prouvent qu'il y a chaque jour dix millions d'étoiles filantes qui sillonnent notre atmosphère, soit trois mille six cent cinquante millions par an. Est-il donc impossible que ce nombre prodigieux de météores puisse fournir la masse si faible qui serait nécessaire pour faire marcher plus vite l'astre des nuits? Nous ne le croyons pas, et dans tous les cas, nous trouvons au moins fort ingénieuse la conception de M. Dufour, de faire jouer un rôle astronomique à ces poussières qui nous viennent de l'espace et engraisent chaque jour notre planète.

S. C.

Les vieilles filles.

Hâtons-nous de dire que, pour notre compte particulier, nous n'avons jamais compris l'espèce de ridicule dont quelques esprits mal faits entachent le titre de vieille fille, lorsque, au contraire, ils devraient considérer que les demoiselles célibataires sont dignes du respect que mérite la *femme forte* qui a voulu marcher seule dans la vie, prouvant par là qu'elle s'est sentie capable de supporter la solitude en se suffisant à elle-même, et qu'elle a jugé inutile de s'adjoindre un tuteur. Est-ce donc le comble de l'honneur que de posséder un mari, pour qu'on ait l'air de juger malheureuses et même ridicules les demoiselles qui n'en ont point accepté? Si tous les ménages offraient un spectacle digne d'envie, qu'on y vit régner un bonheur parfait, oh! alors, l'abandon dans lequel vit la femme célibataire pourrait avec justice paraître singulier; mais comme, hélas! il y a un si grand nombre d'unions regrettables, elle doit éprouver une satisfaction intime d'avoir su choisir la bonne part; ne la plaignons et ne la ridiculisons point.

Ne serait-ce pas un peu la faute d'une partie des héroïnes dont nous nous occupons, si le titre de *vieille fille* n'est pas exempt d'un certain quelque chose qui excite la compassion, sinon la moquerie?... On peut

diviser ce fragment de la société en deux catégories très-distinctes : l'une se composant des personnes qui se sont vouées au célibat par goût ou par devoir, afin de se consacrer à des parents âgés ou infirmes, à des neveux orphelins, à des œuvres qui demandent de l'abnégation, du dévouement, l'oubli de soi-même enfin. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de cette portion des demoiselles sur le retour, leur mérite est facilement apprécié. Mais, alors, les vieilles filles hargneuses, dénigrantes, envieuses, revêches, à l'esprit aigre, qui n'aiment personne, qui n'ont d'autre objet de culte qu'elles-mêmes, voilà celles qui sont cause que leur position isolée n'est pas toujours honorée, et nous pensons pouvoir affirmer la presque certitude que de tels caractères se sont formés en suite du dépit causé par un célibat *forcé*. Et les manies ! quelle diversité chez ces dames qui se font des idoles d'un perroquet, d'un chien, d'un chat ; on en voit qui se montrent égoïstes, dures envers les malheureux, tout en se faisant l'esclave d'un animal pour lequel elles ne regrettent aucune dépense destinée à satisfaire ses goûts. Il y a quelques années que mourut une vieille demoiselle célèbre dans sa ville natale par sa passion pour les chats. Elle en avait une dizaine pourvus chacun d'un petit lit bien mollet ; ces animaux mangeaient à la table de leur maîtresse, qui ne prenait rien elle-même avant que de les avoir servis. Elle avait une note chez le boucher pour leur compte particulier, et à Noël un bel arbre chargé, non de bougies et de bonbons, mais de côtelettes et de saucisses, était offert à ces bienheureuses bêtes ! Nous garantissons le fait comme entièrement véridique, et, de plus, nous savons que son auteur se montrait dure et avare avec les nécessiteux. Ainsi, les bonnes vieilles filles ne doivent pas être confondues dans l'opinion qu'on se fait trop généralement que toutes ont les mêmes défauts, les mêmes singularités. Que celles dont nous avons parlé en premier lieu se rassurent donc, elles ont des amis qui savent les apprécier et beaucoup d'*amies* qui regrettent de n'avoir pas eu la sagesse de les imiter.

S.

La *Société vaudoise de secours mutuels* aura sa réunion annuelle à Ste-Croix, samedi et dimanche prochains, 7 et 8 juillet. Outre l'intérêt puissant qui s'attache à l'institution elle-même, cette fête sera pour beaucoup de membres de la Société l'occasion de visiter une des contrées les plus pittoresques de notre pays. La journée du samedi sera consacrée à l'assemblée des délégués, pour l'examen des comptes annuels, de la gestion du comité central et des diverses propositions qui sont présentées par les sections ; le dimanche aura lieu l'assemblée générale des membres de la Société. Le programme de la fête a été ordonné de telle sorte que, pour chacune de ces journées, on puisse arriver le jour même de toutes les localités desservies par le chemin de fer. Pour tous ceux qui ne connaissent pas le pittoresque chemin de Covatannaz, qui de Vuitchœuf mène à Ste-Croix en évitant les lacets de la route, il y aura dans ce trajet une source de jouissances des plus pures.

Disons quelques mots de l'état actuel de la Société.

Fondée il y a vingt ans pour établir entre les Confédérés domiciliés dans le canton de Vaud une garantie mutuelle de secours, particulièrement en cas de maladie, la Société vaudoise de secours mutuels compte aujourd'hui 24 sections et 2799 membres ; ce dernier nombre devrait même être augmenté d'une centaine environ, si l'on tient compte des réceptions nombreuses faites depuis le 31 décembre dernier. Pendant l'année 1865, il y a eu 714 sociétaires malades qui ont reçu, pour 20954 journées la somme de 26,973 fr. 50 cent.

La Société a été reconnue comme fondation et comme personne morale, par décret du Grand Conseil du 27 novembre 1865. Ce fait a certainement contribué pour une bonne part à l'accroissement rapide de la Société ; pendant l'année dernière, il y a eu 594 admissions, et après déduction des sociétaires morts ou qui ont abandonné la Société, il reste encore une augmentation de 250 membres.

La Société vaudoise de secours mutuels représente l'une des formes de cet esprit de solidarité, *libre et volontaire*, qui prend depuis deux ou trois ans un essor nouveau sur notre continent, après s'être débarrassé des utopies socialistes de 1848. Elle établit cette solidarité, non-seulement entre hommes d'une même localité ou d'un même corps de métier, mais aussi entre les diverses sociétés locales qui couvrent aujourd'hui tout le canton. Il en résulte tout à la fois et l'avantage de faire participer un plus grand nombre de citoyens aux bienfaits de l'association et une sécurité plus grande pour chacune des sections, qui peut trouver auprès de ses sœurs sympathie et appui.

S. C.

Un souvenir de la Pierre-aux-Fées,

PAR JEANNE MUSSARD.

VI.

— En faveur de qui ? demanda la baronne pâle de colère.

— Vous l'apprendrez à ma mort, Wilhelmine ; jusque-là prenez patience.

Et le comte sortit laissant madame de Krausnach foudroyée par la révélation qu'il venait de lui faire.

Cette scène avait produit sur moi la plus douloureuse impression. Il m'était impossible de ne pas détester l'incurable orgueil, l'aveugle ambition de la baronne, qui lui faisaient sacrifier les sentiments les plus légitimes à une fausse appréciation de l'honneur, à d'étroites idées, dont, pour la première fois peut-être, je sentais toute l'injustice. La cynique dureté dont elle venait de faire preuve à l'égard de son frère pesait sur mon cœur comme un lourd remords ; j'en étais écrasée.

— Eh bien ! me demanda la fée, que penses-tu de cette femme ?

J'allais répondre, quand il me sembla entendre une voix intérieure m'avertir qu'en le faisant je m'accusais moi-même.

— Ton silence et ta rougeur sont un aveu, reprit la fée ; tu souffres, je le sais, et tu te demandes pourquoi Dieu laisse la baronne méditer froidement le malheur de son fils après avoir fait celui de son frère, tandis qu'il pourrait changer son cœur ou la contraindre à vouloir ce qui est juste. Patience ! le temps appartient au Créateur ; n'a-t-il pas l'éternité pour épurer les âmes ?

Ces paroles consolantes me causèrent une si grande joie, que je me hasardai à demander si madame de Krausnach donnerait enfin son consentement au mariage de son fils.

La fée sourit et me toucha de nouveau le front de sa baguette magique, et je me trouvai transportée dans une autre salle du château.